

Conseil académique Séance du 20 juin 2017

Délibération n°1 Portant approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2017

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-4 à L712-6-1, Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant qu'il revient au conseil académique d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil académique :

Vote

Nombre de membres en exercice : 69 Nombre de membres présents : 29 Nombre de membres représentés : 6 Membres absents et non représentés : 34

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0

Non participation: 0

Article unique: approuve le procès-verbal de la séance du 18 avril 2017.

Le président de Juniversité,

François GERMINET

Transmis au rectorat le : 17 juillet 2017

Notifié le : 17 juillet 2017